

PRESENTATION DE LA PRESTATION DE BILAN DE COMPETENCES

(Mise à jour 14/03/2025)

Préambule : le bilan de compétences est une action de formation professionnelle encadrée par les Articles R6313-4 à R6313-8 du Code du Travail

1) Les points forts de la formation

Un accompagnement personnalisé réalisé par une coach professionnelle certifiée avec une expérience de 19 ans en tant qu'ingénieure dans des entreprises internationales qui vous accompagne à redonner du sens à votre vie professionnelle, à devenir acteur de votre carrière.

La démarche est centrée sur le développement de la connaissance de soi, de ses forces et ressources en utilisant le MBTI ou Process Communication Model, sur l'exploration de vos envies et de votre potentiel d'idées.

Une large amplitude horaire.

Un programme adapté à votre contexte et à vos besoins, en distanciel ou présentiel.

Une note moyenne de satisfaction de 19.5/20 sur 31 participants (*indicateurs calculés de 2022 à 2025*)

2) Objectifs de la formation

- De pouvoir échanger en toute transparence sur vous, vos projets, vos envies.
- De prendre du recul vis à vis de votre situation actuelle.
- De pouvoir vous investir dans un travail objectif de réflexion sur votre parcours et votre avenir.
- De travailler sur vos motivations, vos valeurs, vos atouts, vos points d'amélioration.
- D'équilibrer votre parcours professionnel dans votre parcours de vie.
- D'appréhender les contraintes de votre projet et du marché du travail.
- De prendre confiance en vous et en votre potentiel.
- De définir un projet réaliste, spécifique, mesurable, atteignable, fait pour vous.

3) Contenu de la formation

Après un 1er entretien, votre coach vous proposera le format le plus adapté à votre situation et votre besoin (nombre d'heures exact, les outils à mettre en place, le planning, et ajustera le prix aux heures définies). Le bilan de compétences respecte les 3 phases suivantes :

1. L'entretien préalable : il est gratuit, il permet d'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire ; de déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin et de définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

2. La phase d'investigation : elle permet d'analyser vos motivations, vos intérêts professionnels et personnels ; d'identifier vos compétences, vos aptitudes professionnelles et personnelles ; de déterminer vos possibilités d'évolution professionnelle. Elle se décline en plusieurs sous-étapes : connaissance de soi ; connaissance de son environnement (sources d'informations, découverte de

nouveaux métiers et/ou identification de métiers par transfert de compétences) ; identification de pistes de projets (enquêtes métiers, étude de marché...).

3. La phase de conclusions : vous disposez maintenant d'un plan d'actions précis et de solutions. Votre coach vous remettra un document de synthèse qui intègre l'ensemble de vos investigations et conclusions, il met en valeur votre parcours, vos compétences, vos atouts, vos axes de progrès par rapport à votre projet. Il précise les étapes de la mise en œuvre de votre projet et peut-être les besoins qui vous permettront de réussir tels que des formations.

4. Le suivi : un entretien est prévu environ 6 mois après votre accompagnement pour échanger sur votre situation, sur les actions réalisées et les freins rencontrés.

4) Résultats attendus

Vous donner toutes les chances de réussir un projet épanouissant, par le salariat, ou en créant votre propre entreprise.

5) Durée et rythme de la formation

La durée et le rythme sont adaptés au contexte et au besoin du client.

La formation a lieu sous forme de séances individuelles avec la coach, alternées avec du travail personnel à l'aide de supports pédagogiques d'accompagnement.

En journée, en soirée, le week-end, en semaine, plusieurs rythmes possibles.

6) Langue de la formation

Français ou Anglais.

7) Modalités pédagogiques

- En distanciel et/ou en présentiel.
- La formation peut être adaptée aux personnes en situation de handicap, nous contacter pour plus d'informations.

8) Prix de la formation et financement

Le prix dépend de la durée correspondant au programme personnalisé. A titre d'exemple, le tarif minimum d'un programme de 14h de séances individuelles d'accompagnement est 2500 euros TTC. Le financement peut se faire partiellement à l'aide de votre CPF, via le site www.moncompteformation.gouv.fr

9) Modalités d'inscription

Délai de réponse à la demande d'analyse du besoin : 48h

La durée estimée entre l'analyse du besoin et le début de la prestation est de 14 jours (délai de rétractation si financement CPF).

10) Confidentialité : secret professionnel

Conformément à l'article 226-13 du Code Pénal, l'opérateur de bilan de compétences est soumis au secret professionnel qui constitue le socle de la relation de confiance qui l'unit au bénéficiaire.

Sont secrètes les informations suivantes :

- les confidences écrites ou orales



- les entretiens téléphoniques
- les informations relatives aux tiers

De même, tous les faits relevant de la vie privée de l'intéressé sont de nature secrète, dès lors qu'ils ne sont pas de notoriété publique. Ainsi, les informations à caractère personnel (origines ethniques, opinions politiques, convictions religieuses, etc.) ne peuvent être communiquées à l'employeur, directement ou indirectement. Ainsi, en qualité de client, vous avez donc la garantie d'une totale confidentialité envers des tiers.

Le consultant garde comme confidentiels les documents produits durant le bilan de compétences.

Afin de protéger le bénéficiaire du bilan, les résultats détaillés ainsi que le document de synthèse sont la propriété exclusive du bénéficiaire.

Ces données peuvent être transmises à un tiers uniquement avec le consentement écrit du bénéficiaire comme l'indique l'article L6313-4 du Code du Travail.

Tous les éléments ayant servi à la réalisation du bilan de compétences sont systématiquement détruits par l'organisme prestataire en fin de prestation. Par exception, ces documents peuvent être conservés une année si le bénéficiaire en fait la demande par écrit.